

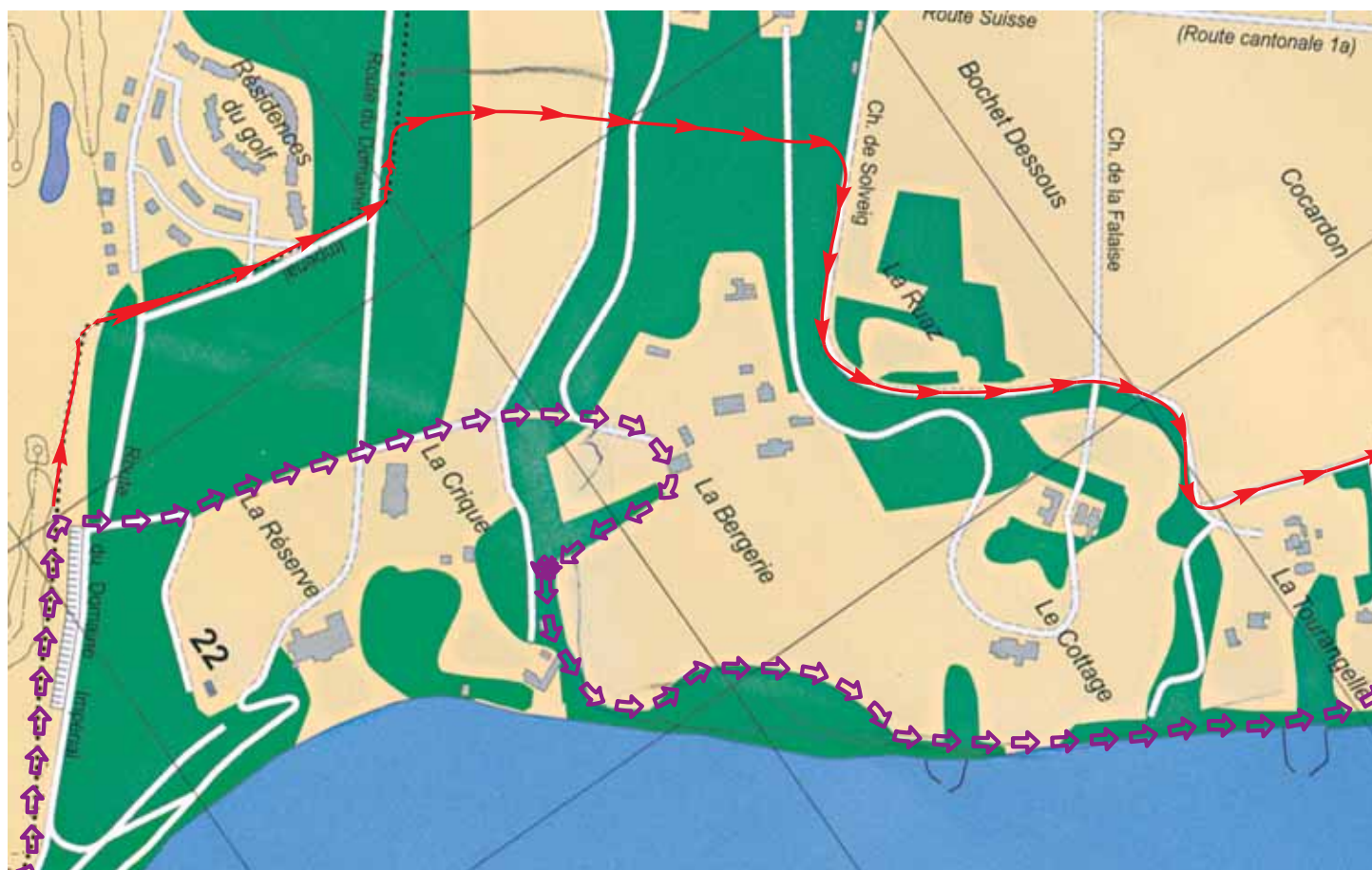
RÉGION

GLAND L'emplacement d'un chemin pédestre jugé trop loin des rives du lac pousse le PS à remettre en cause le vote d'un préavis. Et à entamer la quête de signatures.

La gauche ira jusqu'au référendum

RODOLPHE HAENER
rhaener@lacote.ch

Un dossier à la fois simple et compliqué que celui de la réalisation d'un sentier piétonnier public au lieu-dit La Crique, au bord du lac. En 2009, le patron d'Ineos, James Ratcliffe, rachetait le terrain en question, devenant ainsi le voisin de Michael Schumacher: un terrain inclus dans un Plan partiel d'affectation (PPA) à l'étude depuis 2006. L'arrivée de James Ratcliffe a ainsi remis à l'ordre du jour les négociations de la Commune avec le nouvel acquéreur pour la réalisation d'un chemin piétonnier, tel que prévu par le Plan directeur des rives du lac. Après moult discussions, le propriétaire, qui n'était, selon les autorités, pas très favorable à l'idée de voir un chemin sur ses parcelles, aurait donné son accord. Seulement, le tracé négocié avec la Commune se situe bien plus au nord que celui, initial, inscrit dans le Plan directeur cantonal des rives du lac.



En violet, le projet initial inscrit dans le Plan directeur cantonal des rives du Lac. En rouge, le nouveau tracé.

Quel chemin?

C'est sur cette question de l'emplacement du chemin que le Conseil communal a lutté jeudi dernier pour sa dernière séance de législature. D'un côté, une Municipalité expliquant qu'une telle opportunité de créer un sentier, même si le tracé n'est pas celui initialement escompté, risque de ne pas se reproduire avant longtemps. De l'autre, le Parti socialiste, principalement, qui pense que la Ville ne doit pas courber l'échine et faire appliquer le chemin inscrit dans le Plan des rives du lac.

A l'argument principal de voir

un tracé qui ne satisfait pas au souhait d'obtenir un chemin qui passerait au bord du lac s'ajoute celui qu'accepter le nouveau tracé proposé mettrait en péril la réalisation du chemin initial inscrit dans le plan directeur des rives du lac. «Il ne faut en aucun cas hypothéquer les chances de réaliser ce chemin au bord du lac. Car à quoi bon se promener en forêt, au nord des propriétés, alors que le projet de base était de longer le lac», explique le conseiller PS Jean-Michel Favez. Et d'ajouter: «De plus, avec la nouvelle proposition, rien ne nous garantit que le prolongement sur la parcelle à l'est est ac-

quis, il manque encore l'accord du propriétaire.»

Du côté municipal, on ajoute un autre argument: le Centre de conservation de la faune et de la nature du Canton envisagerait très sérieusement d'interdire tout passage au bord du lac aux endroits ciblés par le cheminement, et ce dans un but de préservation de la nature. En un mot, le chemin initial inscrit dans le Plan des rives du lac serait, de toute manière, irréalisable. Autant donc se concentrer sur le nouveau tracé, même si celui-ci n'a pas non plus toutes les garanties requises quant à sa réalisation: il fau-

dra encore négocier avec les propriétaires d'autres parcelles.

Le peuple choisira

Jeudi soir, après l'acceptation (28 oui, 24 non et 9 abstentions!) par le Conseil du PPA La Crique, et donc du nouveau tracé piétonnier, Jean-Michel Favez a aussitôt demandé à voter pour un référendum spontané, à savoir une décision du Conseil de soumettre le vote à la population, et ce en vertu de l'article 97 du règlement du Conseil. La démarche ayant été refusée par 35 non contre 26 oui, le même conseiller socialiste a lancé à l'assemblée:

«Puisque le Conseil n'a pas le courage de donner à la population le droit de s'exprimer, nous nous lancerons dans un référendum populaire.»

De fait, une fois l'acceptation du PPA La Crique officialisée par le Canton, Jean-Michel Favez et les siens auront 20 jours pour récolter les quelque 1200 signatures permettant la tenue du vote. «C'est un sujet important, explique ce dernier. Nous allons travailler pour récolter ces signatures, même si la période des vacances ne nous favorisera pas.»

Côté municipal, on se dit prêt à aller expliquer à la population les enjeux d'un tel vote. ●



COMMENTAIRE
RODOLPHE HAENER
JOURNALISTE

Opposition idéologique?

Idéologie. Le mot est lâché. Jeudi soir, un conseiller, pensant calmer le débat, a expliqué qu'il avait des craintes que les discussions ne tournent au débat idéologique... Evidemment, il n'en fallait pas plus à Jean-Michel Favez, socialiste, pour rétorquer qu'il n'avait pas peur du mot, et qu'il s'agissait bien d'une idéologie que de penser que les rives du lac doivent être accessibles à chacun, et non à un petit nombre. Certains reprochent bien sûr à Jean-Michel Favez son entêtement, son côté procédurier, voire provocateur. Mais la politique, n'est-ce pas justement le lieu où des visions de société s'affrontent? Doit-on blâmer celui qui défend ses convictions? Derrière cette nervosité ambiante se cache surtout la crainte de voir se dessiner une législature 2011-2016 moins harmonieuse et consensuelle que celle qui s'est achevée jeudi dernier. Une nouvelle époque politique à Gland qui risque d'ailleurs fort de débiter, dès septembre, avec un référendum populaire qui ne manquera pas de peser sur la vie du Conseil. Mais ce n'est là qu'une conséquence d'un problème de fond soulevé par le PS: faut-il suivre «l'idéologie» permettant à tout le monde de profiter des rives, ou au contraire opter pour davantage de pragmatisme et prendre ce qu'il y a à prendre sans entrer en conflit avec des propriétaires qui, naturellement, ont aussi des droits à faire valoir? Le peuple décidera. ●